

AUTORISATION DE TRANSPORT APS VUE

Enfants de l'école publique Le Tenu

Nous, soussignés, père et mère ou responsable :

.....

Autorisons le transport les lundis, mardis, jeudis et vendredis les matins et soirs, entre l'école publique Le Tenu et l'Accueil périscolaire communautaire de Vue pour le ou les enfant(s) suivants :

Enfant 1 : Classe :

Enfant 2 : Classe :

Enfant 3 : Classe :

Enfant 4 : Classe :



Le gilet jaune est obligatoire : les enfants doivent être vêtus d'un gilet jaune de sécurité pour les trajets. (à fournir par les familles en début d'année scolaire)

Contact en cas d'urgence (numéro de téléphone) :

.....

Fait à, le.....,

Signature des parents ou du responsable :